

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes DUPONT Régis, VARNIER Marie-Paule, JAMAR Thérèse, GONTIER Xavier, LORIN Bernadette, PREVOT Francis, MANZONI Marie-Thérèse, BREUX Lionel, LEBEL Cédric, GIRARDIN Perrine, MASSON Sébastien, JACAMANT Audrey

Procuration : Mme DEGOUVE Christiane donne procuration à Mme VARNIER Marie-Paule

Absente non excusée : Mme VIOT Loetitia

M. MASSON Sébastien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

ORDRE DU JOUR :

2026-014 : Règlement intérieur de l'aire jeux des petits, 41 rue André Lebland,

2026-015 : Règlement intérieur de l'aire jeux, 41 rue André Lebland,

2026-016 : Création d'un budget annexe pour la construction d'un local commercial,

Questions diverses

3. DOMAINE ET PATRIMOINE**2026-014 : REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE DE JEUX DES PETITS, 41 RUE ANDRE LEBLAND**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur de l'aire collective de jeux des petits et le sanitaire public, situés au 41 rue André Lebland ; précise que le règlement intérieur prend effet immédiatement. Et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et tous les documents relatifs à l'aire collective de jeux des petits.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE**2026-015 : REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE DE JEUX, 41 RUE ANDRE LEBLAND**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur de l'aire collective de jeux située au 41 rue André Lebland qui regroupe les terrains de pétanque, le skate-park, le city stade, les tables de pingpong, le mobilier et le sanitaire public ; précise que le règlement intérieur prend effet immédiatement. Et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et tous les documents relatifs à l'aire collective de jeux.

7. FINANCES LOCALES**2026-016 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un budget annexe local commercial, au budget principal de la commune, équilibré en recettes et en dépenses, relevant de la nomenclature M4 et assujéti à la TVA ; nomme ce budget annexe « Local commercial boulangerie ». Et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget ; autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce nouveau budget, et notamment la demande d'un numéro SIRET ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce budget annexe.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que l'entreprise EUROVIA a refait le sol de l'aire de jeux des petits avec un sol souple en bouchons de liège recyclés. L'aire sera rouverte le 07 mars 2026. La société IMAJ sera recontactée pour un devis d'installation d'un filet au niveau du city stade.
- Monsieur le Maire informe que les travaux de la boulangerie se situe au niveau du vide sanitaire.
- Madame JACAMANT Audrey demande où en est les attributions de subventions pour la construction de la boulangerie. Les subventions seront à environ 80% du HT, les loyers entrant en ligne de compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Monsieur Sébastien MASSON
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION
Maire